



Paris, le 22 mars 2018

M. Benjamin RAIGNEAU
 Directeur des Ressources Humaines
 du Groupe Public Ferroviaire SNCF
 2, place aux Etoiles
 CS 70001
 93633 LA PLAINE-SAINT-DENIS

Objet : Demande de Concertation Immédiate

Monsieur le Directeur,

Le 15 mars dernier, conformément aux annonces du Premier Ministre, la Direction du Groupe Public Ferroviaire a annoncé son programme de travail en vue de l'élaboration d'un projet stratégique présenté à Mme la Ministre Elisabeth Borne.

Ce « programme de travail », est calé tant sur le fond que sur la forme sur le projet gouvernemental de la nouvelle réforme ferroviaire.

Sur le fond, il est axé principalement autour de la question de l'ouverture à la concurrence, de ses conséquences sociales et impacts en termes de gouvernance et d'organisation de la production. Pourtant, il convient de rappeler que la concurrence n'a toujours pas apporté la preuve de son efficacité, loin s'en faut au regard du contre-exemple de FRET SNCF. De même, son caractère inéluctable apparaît pour le moins discutable.

Sur la forme, c'est la même méthode que le gouvernement avec l'affichage d'un calendrier de concertation, de manière à créer l'illusion d'un dialogue social sans réelle volonté de négocier, et notamment sur le niveau de prise en compte des positions et propositions des Organisations Syndicales.

Nous ne pouvons que constater que ce programme de travail tourne le dos au Service public Ferroviaire, et donc aux cheminots qui le font vivre au quotidien.

Face à ces annonces régressives, les Organisations Syndicales CGT – UNSA – SUD-Rail – CFDT vous déposent donc, conformément à l'article 4.2 du chapitre 1 du RH 0826 modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, une Demande de Concertation Immédiate portant sur les points suivants :

- **Lignes métiers fortes** face à la mainmise croissante des activités sur le contenu de nos métiers, avec une multiplication des polyvalences. Pour nos organisations syndicales, le respect du dictionnaire des filières et du contenu de nos métiers est le seul garant d'un haut niveau de sécurité et de Service Public ;
- **Un dialogue social respectueux et loyal** qui permette d'engager des négociations axées sur les attentes et revendications des cheminots portées par leurs Organisations Syndicales ;

- **Une réglementation du travail unique** dans le cadre du « caractère indissociable et solidaire » du Groupe Public Ferroviaire. L'idée d'adapter l'Organisation du temps de travail en fonction des activités ou produits doit être écartée ;
- **Une véritable intégration du Groupe Public Ferroviaire** à l'opposé d'une organisation de type Holding qui viderait l'EPIC SNCF de ses entités de production au profit de filiales ;
- **Un Encadrement respecté** dans ses prérogatives qui ne sauraient se résumer à être un relai docile des politiques néfastes de l'entreprise.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations respectueuses.

CGT

Laurent BRUN



UNSA

Roger DILLENSEGER



SUD-Rail

Erik MEYER



CDFT

Didier AUBERT

